



PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

SOUS-PRÉFECTURE DU HAVRE

Cabinet

pref-sp-havre-cabinet@seine-maritime.gouv.fr

Le Havre, le 25 juin 2019.

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE**  
**ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DU HAVRE ET DU HAVRE-ANTIFER**  
**Compte rendu de la réunion du 8 mars 2019**

Une séance plénière de la commission de suivi de site (CSS) de la zone industrialo-portuaire du Havre et du Havre-Antifer s'est tenue à la chambre de commerce et d'industrie Seine-Estuaire, site du Havre, sous la présidence de Mme Marie AUBERT, sous-préfète du Havre.

♦ membres présents :

| collège        | membres                 | titre / structure                                    |
|----------------|-------------------------|--|
| Administration | Mme Marie AUBERT        | Sous-préfète du Havre                                |
| Administration | Mme Ludivine BLOQUEL    | SIRACEDPC 76 / planification et gestion de crise     |
| Administration | Mme Sylvie BOUTTEN      | DREAL Normandie                                      |
| Administration | M. Stéphane MICHEL      | DREAL Normandie / chef de l'UD Le Havre              |
| Administration | Mme Nathalie VISTE      | DREAL Normandie / adjointe au chef de l'UD Le Havre  |
| Administration | M. Romain MAILLOT       | DREAL Normandie / UD Le Havre                        |
| Administration | Mme Tiffany LEGENDRE    | DDTM 76 / ST Le Havre                                |
| Elus           | M. Régis DEBONS         | Adjoint au maire du Havre                            |
| Elus           | M. Alban BRUNEAU        | Maire de Gonfreville-l'Orcher                        |
| Elus           | M. Jean-Michel ARGENTIN | Maire d'Oudalle                                      |
| Riverains      | Mme Annie LEROY         | Ecologie pour Le Havre                               |
| Riverains      | M. Xavier LEMARCIS      | Ecologie pour Le Havre                               |
| Riverains      | M. Gilles DUMONT        | Association Eco choix                                |
| Riverains      | M. Michel AUVRAY        | Vice-président d'Estuaire Sud                        |
| Riverains      | M. Martin BLANPAIN      | Maison de l'Estuaire                                 |
| Riverains      | M. Mickaël BARON        | Oxygène Estuaire                                     |
| Riverains      | M. François HAAS        | CCI Seine-Estuaire                                   |
| Riverains      | M. Sébastien MORO       | Domaine / GPMH                                       |
| Exploitants    | Mme Véronique DEFERT    | responsable QHSE d'Alkion                            |
| Exploitants    | Mme Lucie GUITON        | Responsable QHSE de CARE                             |
| Exploitants    | Mme Adeline FELDMAN     | responsable HSE de la CIM                            |
| Exploitants    | M. Jean-Léon ETCHEBES   | directeur général de NORGAL                          |
| Exploitants    | M. Albert PEETERS       | Directeur de SHMPP                                   |
| Exploitants    | Mme Stéphanie TIMBERT   | SHMPP  |
| Exploitants    | M. Damien LEBAIR        | chef de centre SIGALNOR                              |
| Exploitants    | M. Frédéric KRAUSER     | responsable HSEQ inspection                          |
| Exploitants    | M. Tom SCHOCKAERT       | Directeur de TOTAL Plateforme de Normandie           |
| Exploitants    | M. Patrice KUHL         | Responsable HSE Yara                                 |
| Exploitants    | Sabine FOSTYKO          | Directeur de projet BioSynErgy, Suez RV Val Estuaire |

| collège          | membres                 | titre / structure                                      |
|------------------|-------------------------|--|
| Exploitants      | M. François THUILLIER   | Directeur général de SEDIBEX                           |
| Exploitants      | M. Laurent GALLIEN      | Directeur général de SEREP                             |
| Exploitants      | M. Alexandre MARTINET   | Responsable QHSE de SEREP                              |
| Salariés         | M. Eric LE TOUZÉ        | Membre élu du CHSCT de CHEVRON-ORONITE                 |
| Salariés         | M. Cédric LAMY          | Membre élu du CHSCT de NORGAL                          |
| Salariés         | M. Sylvain CHAPELLE     | Secrétaire du CHSCT d'OMNOVA                           |
| Salariés         | M. Olivier VAN RUYMBEKE | Membre élu du CHSCT de TOTAL Fluides                   |
| Salariés         | M. Pierre-Yves HAUGUEL  | Représentant du CSSCT de Total Plateforme de Normandie |
| Salariés         | M. Stéphane LEPILLER    | Membre du CHSCT de YARA                                |
| Salariés         | M. François BOURGUIGNON | représentant de l'UL CFE-CGC du Havre                  |
| Pers. qualifiées | M. Jean-Paul LECOQ      | Député de Seine-Maritime                               |
| Pers. qualifiées | M. Sébastien LE MEUR    | ATMO NORMANDIE   |
| Pers. qualifiées | M. Jean-Michel VILLEVAL | SYNERZIP-LH - Délégué général de l'association         |

♦ Membres absents excusés :

- M. le sous-préfet de Lisieux,
- M. Guillaume CHRETIEN, DDTM 76,
- Mme Christine MOREL, maire d'Harfleur,
- M. Dominique BELLENGER, adjoint à la maire de Harfleur,
- M. Vincent DUBOS, CCI du Havre,
- M. Emmanuel LUDOT, directeur de la ZIP du Havre,
- M. Pierre TOULLIC, directeur d'Alkion,
- M. Olivier CLAVAUD, directeur industriel et logistique Europe Afrique Moyen-Orient de CHEVRON-ORONITE
- M. Guillaume LEBERTOIS, responsable QHSE de Norgal
- M. Gilles RASKOPF, directeur de Yara,
- M. Julien L'HERMITTE, délégué du personnel de SHMPP,
- Mme Jessica MOTTE, déléguée du personnel de SHMPP,
- M. Michel REVEILLERE, Agence de l'eau - performances environnementales.

♦ Services et invités :

- Mme Peggy NOLBERT, cabinet de la sous-préfète du Havre,
- M. Christian CHICOT, directeur du pôle population, ville de Gonfreville-l'Orcher,
- M. Pascal MALLET, CU Le Havre Seine Métropole,
- Mme Ismaène TOUATI SEKKAI, SYNERZIP-LH.

## 1) Approbation du compte rendu de la séance du 16 novembre 2018

Compte tenu de l'envoi tardif du compte rendu de la séance précédente, Mme AUBERT offre le choix à l'assemblée de l'approuver ce jour ou lors de la prochaine séance. La majorité des membres optent pour la première proposition. Le compte rendu est donc approuvé par la CSS.

Par ailleurs, en application des nouvelles dispositions réglementaires relatives aux instances représentatives des personnels des entreprises, des élections sont organisées. Les résultats de ces élections sont susceptibles d'entraîner des modifications au sein du collège "salariés" de la CSS. Mme NOLBERT rappelle que la composition de la commission sera revue en fin d'année 2019. Aussi, il est demandé aux représentants des instances représentatives et aux dirigeants, qui se seront préalablement concertés, de communiquer au secrétariat de la commission les noms des nouveaux personnels désignés.

M. CHAPELLE suggère d'utiliser le formulaire déjà existant lors de la dernière mise à jour. Mme NOLBERT retient cette proposition et indique que le document sera diffusé dans les prochains jours.

## 2) Nouveautés règlementaires, faits marquants, inspections des ICPE et incidents

Mme VISTE présente ce point dont le support figure en annexe 1.

M. CHAPELLE s'interroge sur l'absence de données dans le tableau des incidents. Mme VISTE répond que les caractéristiques des incidents mentionnés en CSS sont inférieures aux critères et seuils retenus dans la cotation Barpi. Ces incidents sont, toutefois, présentés en CSS même s'ils sont hors de l'échelle de cotation Barpi. Pour l'incident survenu chez TOTAL, le seuil de qualité de l'air a été dépassé pendant 3 heures. M. CHAPELLE signale, néanmoins, que l'évènement a entraîné des odeurs. Mme VISTE rappelle que l'objet n'est pas de mesurer les odeurs mais d'informer sur des dépassements de seuils.

M. SCHOCKAERT précise que le SO<sub>2</sub> est émis par les cheminées. Les mesures ont été faites par des capteurs. Cet évènement est exceptionnel et génère, en effet, des odeurs.

M. BRUNEAU reconnaît que le document va dans le sens de la transparence. Toutefois, il considère que la communication à chaud n'a pas été assez précise. Il estime que la population de Gonfreville-l'Orcher reste trop souvent sur une impression de dysfonctionnement et est prête à entendre une information plus fine sur les événements.

Pour M. BARON, certes, la CSS est un lieu d'échange qui permet d'éclaircir des points mal compris ; il n'en demeure pas moins que le manque d'information dans le tableau des incidents donne le sentiment que celles-ci sont masquées. Mme AUBERT précise que l'objet de la CSS est d'expliquer les incidents. La DREAL sollicite les industriels pour comprendre les raisons de ces dysfonctionnements et établir des mesures correctives réglementaires s'il y en a lieu. Mme AUBERT accepte, néanmoins, le principe de mentionner le plus d'éléments possibles dans le tableau des incidents. M. MICHEL ajoute que pour les établissements de traitement et de stockage des déchets, les incidents sont présentés dans les bilans.

### **3) Point sur la mise en œuvre du PPRT de la ZIPLH**

Mmes VISTE et LEGENDRE proposent un point d'avancement sur les comités techniques de mise en œuvre du PPRT de la ZIP du Havre (annexe 2).

#### **3.1) COTECH habitat**

M. LECOQ fait remarquer que la possibilité de recourir au dispositif ANAH complexifie la procédure de demande de financement des travaux de protection au titre du PPRT. Il propose que le dossier soit simplifié. Il constate, néanmoins, que les premières avances sont versées en temps et que les artisans choisis par les propriétaires semblent fiables. Mme AUBERT répond que la procédure pourrait, en effet, être allégée.

S'agissant de l'opérateur INHARI, M. LECOQ semble satisfait du travail accompli auprès des ménages, malgré une période de baisse d'activité liée à des difficultés de remplacement de l'un des conseillers. Il demande, néanmoins, qu'un contrôle soit effectué dans la mesure où l'opérateur a été choisi dans le cadre d'un marché public. Mme AUBERT confirme qu'INHARI a bien un problème de ressources humaines à régler.

M. LECOQ attire l'attention de l'assemblée sur la fragilité des ménages modestes et la nécessité de les aider à avancer le crédit d'impôt. A ce titre, il remercie la ville de Gonfreville-l'Orcher qui va mettre en place une aide dans ce sens. M. BRUNEAU confirme que la ville pourra intervenir lorsque les familles n'auront pas pu obtenir les fonds à avancer jusqu'au versement du crédit d'impôt par le trésor public. Mme AUBERT précise que des échanges existent avec la banque des territoires, qui ne peuvent actuellement aboutir. Toutefois, le contact reste permanent. Parallèlement, le travail avec les SACICAP semble porter ses fruits, l'objectif étant de pouvoir étendre à un maximum de ménage la possibilité d'avance du crédit d'impôt avec le moins de frais possibles.

#### **3.2) COTECH AE**

M. BRUNEAU attire l'attention des membres de la CSS sur la charge financière et administrative qui pèse sur la commune dans la mesure où elle doit racheter les bâtiments délaissés. Il demande à ce que l'établissement public foncier de Normandie (EPFN) puisse assurer cette mission. Il fait remarquer, par ailleurs, que la commune va subir une perte de revenus fiscaux liée au départ des entreprises, revenus qui reviendront à la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, les entreprises étant incitées à se relocaliser sur le territoire communautaire. M. LECOQ ajoute que la CU a la compétence urbanisme mais que la mise en œuvre des mesures foncières revient aux communes. Il demande que l'Etat recherche des solutions en concertation avec les acteurs locaux en s'appuyant sur la dynamique existante. Mme VISTE confirme que l'EPFN a été approché par l'Etat et la communauté urbaine sans succès. Mme AUBERT souhaite réinterroger l'EPFN.

M. BRUNEAU se félicite, néanmoins, de la signature de l'accord local, démarche unique en France, qui favorise le maintien de l'activité. Mme AUBERT confirme que l'Etat est attentif à la relocalisation des entreprises sur le bassin havrais.

M. VILLEVAL précise que toutes les entreprises situées en zone bleu du PPRT ont été contactées par lettre. 70 personnes étaient présentes à de la réunion d'information. Le travail de SYNERZIP-LH consiste à aller chercher celles qui ne se sont pas manifestées.

M. VILLEVAL indique que, dans le cadre de ses missions, SYNERZIP-LH met en place un outil d'information et d'alerte, via une plateforme, pour les émetteurs de risque permettant d'informer les entreprises riveraines d'un événement.

### 3.3) COTECH infrastructures et IOP

M. LE TOUZÉ prend note des recherches de délocalisation du plateau technique pour le permis moto et demande des précisions concernant la protection des clients du Cormoran. Mme VISTE répond que l'hôtel-restaurant devra mettre en place un PMA AE adapté à son activité. L'exploitant a reçu l'information des entreprises situées en zone bleu. M. VILLEVAL complète le propos de Mme VISTE en indiquant qu'il convient de prendre en compte les chauffeurs stationnés sur le parking du Cormoran et qui dorment dans leur véhicule. Par ailleurs, la question du stationnement des poids lourds contenant des matières dangereuses l'objet d'une attention particulière, notamment, de la part du GPMH.

M. LECOQ explique que l'une des mesures de réduction du risque à la source a été la diminution du stockage de produits dangereux. Il estime donc contraire à ce principe le fait de multiplier le stationnement des TMD et demande que des contrôles interviennent plus régulièrement. Par ailleurs, il s'interroge sur la question de l'alerte vis à vis des chauffeurs dormant dans leur cabine. M. MORO répond que sur le parking du centre routier, il existe déjà des zones réservées afin de séparer certaines cargaisons de matières dangereuses. Le service de la sécurité portuaire (SSP) fait des rondes afin de vérifier le respect de cette règle. Par ailleurs, le GPMH réfléchit à une extension de la zone de parking, notamment, dans le secteur de Port 2000.

Mme LEROY s'étonne que les essais des sirènes, chaque premier mercredi du mois, ne soient pas audibles du fait de la concomitance avec le carillon des cloches de l'église de Saint-Denis, à Sainte-Adresse. Mme AUBERT invite Mme LEROY à s'adresser au maire de sa commune. M. BRUNEAU précise que la communauté urbaine va étudier cette question.

M. LE TOUZÉ souhaite connaître les raisons de la suppression de l'arrêt LIA devant l'entreprise Chevron, les piétons étant déposés devant Safran nacelles et effectuant le reste du trajet jusqu'à Chevron à pied. M. LECOQ estime que la question des transports, qu'ils soient collectifs ou en mode doux, doit être prise en compte par le GPMH. Il explique qu'il avait proposé, il y a quelques années, l'emploi de minibus électriques. M. MORO répond que la direction des transports terrestres du GPMH réfléchit à un schéma cohérent des différents modes de transports. Il prend en compte, notamment les informations des entreprises lors de remontées de files sur le réseau routier.

M. VILLEVAL précise que LIA met en place, dans le cadre de son dispositif "flexiLIA", des arrêts stratégiques afin de permettre aux usagers de se rapprocher le plus possible de leur lieu de travail. Il rappelle que le plan de mobilité de la ZIP, "smart port city" est financé dans le cadre du PIA3. Mme TOUATI indique qu'il pourrait s'agir d'horaires différents.

M. BRUNEAU s'étonne des difficultés rencontrées par les salariés de Chevron et précise qu'il va interroger LIA sur la question des arrêts de bus. S'agissant des navettes autonomes, il indique qu'un test doit être opéré sur les liaisons avec le pôle croisières.

M. LE TOUZÉ attire l'attention du GPMH sur les levées des ponts aux horaires des relèves. M. MORO répond que sur les créneaux 7h-9h, 11h-12h et 16h-17h, les navires ne peuvent pas passer. Toutefois, il existe des exceptions, liées, notamment, au tirant d'eau de certains bateaux. M. BRUNEAU fait état de retour d'administrés confirmant le constat de M. LE TOUZÉ.

## **4) Bilan 2017 de l'établissement SEREP**

La présentation est effectuée par M. GALLIEN, au moyen du document figurant en annexe 3).

Estimant que les seuils de DCO sont trop élevés, M. LE TOUZÉ interroge la DREAL sur la possibilité d'une révision. M. MICHEL répond que ces seuils sont réglementaires et que les rejets ne se font pas dans le milieu naturel, mais via la station d'épuration. M. GALLIEN ajoute que SEREP travaille constamment à l'abaissement des valeurs. M. MICHEL précise que la DREAL ne fait pas, elle-même, de contrôles, mais diligente un laboratoire indépendant.

M. LE TOUZÉ fait remarquer un taux de benzène élevé sur l'un des piézomètres. M. GALLIEN répond qu'il s'agirait de traces de l'exploitation du site, dans les années 1960, par une installation pétrochimique. Néanmoins, ces niveaux demeurent constants. Pour ce qui concerne SEREP, le site n'a pas de surface perméable. Les eaux de rétentions sont bien récupérées.

M. LECOQ demande si l'établissement est autonome en terme de sécurité incendie. M. GALLIEN répond que SEREP a demandé récemment le régime de non autonomie. En effet, le volume de l'effectif ne permet pas de mise en place pour les nuits et les week-ends. Le dispositif est validé par le SDIS.

M. LE TOUZÉ souhaite savoir si SEREP renseigne le registre des accidents bénins à destination de la CARSAT. M. GALLIEN répond que ce registre est tenu.

M. CHAPELLE demande quels sont les clients de SEREP. M. GALLIEN répond que les clients de l'établissement sont des entreprises de la ZIP du Havre, des collectivités territoriales et des armements.

M. LE TOUZÉ demande pour quelle raison SEREP utilise de l'eau potable pour la production de vapeur et non pas l'eau de la Lézarde, par exemple. M. GALLIEN explique que la qualité de l'eau n'est pas dans le process qui ne nécessite pas l'utilisation d'eau industrielle, comme dans les plus grosses installations. SEREP ne produit pas d'eau en grande quantité. Actuellement, l'établissement se concentre plutôt sur des travaux de réduction des fuites de vapeur et sur les déconcentrations à chaud pour faire baisser la consommation.

M. VAN RUYMBECK demande comment ont été traitées les terres souillées par la fuite du PLIF survenue en 2014, à Saint-Vigor-d'Ymonville. M. GALLIEN répond que SEREP s'était positionnée mais qu'elle n'a, finalement, pas été sollicitée dans la mesure où elle ne traite pas les terres. Il explique que plusieurs usines ont participé à la dépollution, compte tenu du volume souillé, ce qui constitue un atout pour le territoire français.

M. LE TOUZÉ demande ce qu'il advient des boues déshydratées par voie mécanique (centrifugation). M. GALLIEN précise qu'elles sont acheminées sur SEDIBEX, centre d'incinération.

M. LE TOUZÉ souhaite revenir sur l'annexe 2. Il demande ce qu'est devenu le conteneur à forte concentration en PCB, en provenance de Guyane, que SEREP a refusé. M. GALLIEN répond qu'il en a informé la DREAL, qui a ordonné l'immobilisation. Après recherches, une filière pouvant éliminer ces déchets a été trouvée dans le sud de la France. La traçabilité du conteneur a été assurée.

## **5) Bilan 2017 de l'établissement ETARES**

M. GAMBIER présente le bilan 2017 d'ETARES, dont le support figure en annexe 4).

MM. LE TOUZÉ et CHAPELLE s'étonnent que le site ne soit pas gardienné la nuit. M. GAMBIER répond que le site est clôturé et que l'entreprise est régulièrement visitée, notamment, pour détecter et ramasser des objets qu'ETARES ne peut stocker. Les récents incendies ne sont pas volontaires. Il est constaté que les équipes arrivent rapidement sur site.

M. BARON ajoute que la problématique des départs de feu dus à un tri mal réalisé par le client ou à des échauffements de produits en contact n'est pas propre à ETARES. Mme BOUTTEN confirme qu'en 2018, plusieurs épisodes de départs de feu se sont produits dans la Manche. L'origine n'en est pas toujours connue (produits déjà chauds, fusées, etc...). La DREAL a prévu des contrôles à l'entrée des sites de stockage et a diffusé un courrier aux producteurs concernant les déchets mal triés et à valoriser.

M. BRUNEAU signale qu'il a eu connaissance de l'incendie très récemment, par hasard. Il dit ne pas avoir souvenir d'une information sur Allo Industries. M. GAMBIER répond que la DREAL en a été informé et que l'événement a duré 5 heures. M. BRUNEAU demande à en être informé à l'avenir. Mme LEROY précise que l'information sur l'incendie ne mentionnait pas ETARES.

M. HAAS félicite les intervenants des établissements déchets pour leur présentation. Toutefois, il s'interroge sur le devenir d'ETARES et confirme que la CCI Seine-Estuaire n'est pas favorable à une fermeture, eu égard au besoin existant sur la circonscription consulaire. Mme AUBERT précise que des échanges sont en cours pour tenter de trouver une issue à ce dossier complexe, au niveau ministériel. A ce stade, aucune décision ne peut être avancée. M. HAAS ajoute que la CCI est sensible à la perte économique en cas de fermeture plus qu'à l'aspect technique en lui-même. Mme AUBERT répond que la région Normandie est, d'ores et déjà, bien dotée en capacité de stockage de déchets. M. BARON souscrit aux propos de M. HAAS. Il ajoute qu'il existe une directive européenne qui impose aux membres de diminuer le stockage.

M. BARON demande ce qu'il advient du solde. M. GAMBIER précise que l'extension devrait permettre une exploitation sur 20 à 25 ans.

M. BARON souhaite connaître le temps restant avant l'éventuelle fermeture du site. M. GAMBIER indique que des échanges ont lieu actuellement avec la DREAL sur la méthode de calcul d'une échéance.

M. BARON demande l'origine des déchets accueillis. M. GAMBIER répond que les clients sont principalement des locaux, dont quelques commerçants. ETARES vise, également, l'axe Seine pour le futur.

M. LECOQ estime que le stockage de déchets ne doit être une activité économique mais un outil qui participe à la transition écologique pour devenir des territoires d'excellence. Il déplore le fait qu'à une certaine époque, les déchets destinés à l'incinération ont été envoyés chez ETARES.

Mme BOUTTEN explique que le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), conclu pour la période 2010-2018, reprend les objectifs nationaux, selon des orientations européennes. En 2010, l'objectif de baisse était fixé à 20 %. Pour 2025, cet objectif passe à 50 %. L'évolution des sites est donc scruté de près par la DREAL et la région pour faire respecter ces objectifs et garantir une cohérence sur le territoire. Ainsi, seuls les déchets ultimes doivent être stockés.

M. GAMBIER estime que, dans la mesure où le projet d'extension d'ETARES est inscrit dans le PRPGD 2010-2018, celui-ci est recevable. Mme BOUTTEN répond que l'avis de la DREAL sera donné sur la base du nouveau plan, sur la période 2018-2025.

M. BARON juge qu'il serait dommage de traiter les déchets ailleurs que sur le territoire de la CU. M. BRUNEAU fait référence à son récent courrier par lequel il exprime le souhait que le territoire conserve un outil qui ne traiterait que les déchets ultimes.

M. LECOQ évoque la récente restructuration de Lafarge pour laquelle il estime que l'impact environnemental n'a pas été pris en compte. Mme BOUTTEN répond que le PRPGD n'a pas de carte avec des besoins. M. LECOQ interpelle l'Etat sur l'obligation de traiter les déchets par la collectivité.

## 6) Questions diverses

M. BARON souhaite obtenir des informations sur le devenir de la décharge de Dollemard. Mme AUBERT précise que ce dossier fait l'objet d'un travail concerté, pour obtenir des financements et trouver des pistes de traitement. Pour l'information des associations, la ville du Havre a mis en place un comité de suivi. M. LECOQ propose qu'un point d'information soit présenté en CSS.

M. CHAPELLE demande que les dates de réunions soient données plus en amont.

La séance est levée à 17 h 20.

La sous-préfète du Havre,



Marie AUBERT